

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU 21 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt et un mai à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du six mai deux mille quatorze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de La RONCIERE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 31 présents à la séance,

PRESENTS :

M. de La RONCIERE
M. BELARBI
Mme HERVÉ
M. HUBERT
Mme GALLAIS
M. DECOUX
Mme PARPEX
M. de GESTAS
Mme MARLE
M. HAAS
M. BROUTIN

Mme LILLY
M. JIAUME
M. VILLEMUR
Mme THARAUD-DEWAVRIN
M. HAZARD
Mme COHEN
Mme MESMIN
Mme TEXIER
M. JEAN
M. NEROT
M. DETOLLE

M. FORTIN
Mme BOMPAIRE
M. GIAFFERI
Mme ROUX-FOUILLET
Mme JUPPIN-CHAMEYRAT
M. DELACOUR
M. DURDUX
Mme de LONGEVIALLE
MOULAI
Melle CANDELIER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L 2121-17 et L 2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme DESTOUCHES	à	M. de La RONCIERE
Mme BAHIER	à	Mme MARLE
Mme LE GUICHET	à	M. BELARBI
M. HOFFSCHIR	à	M. JEAN

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Hubert NEROT a été désigné secrétaire de séance.

HÔTEL DE VILLE
54, GRANDE RUE
BP 76
92311 SÈVRES CEDEX
TÉL : 01 41 14 10 10
FAX : 01 57 67 47 58

mairie@ville-sevres.fr
www.ville-sevres.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2014

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu analytique de la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2014.
Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE
2. Budget communal - Approbation des comptes administratifs du budget principal et du budget annexe du parking du théâtre pour l'exercice 2013.
Rapporteur : Monsieur DECOUX
3. Budget communal - Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2013 du budget principal et du budget annexe du parking du théâtre dressés par le Trésorier principal.
Rapporteur : Monsieur DECOUX
4. Budget communal - Affectation des résultats de fonctionnement du budget principal et du budget annexe du parking du théâtre de l'exercice 2013.
Rapporteur : Monsieur DECOUX
5. Affaires financières - Modification de la délibération du 12 décembre 2013 relative à l'Octroi de la garantie de la Commune à la SEMI-SEVRES pour la réalisation d'un emprunt de 950 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations
Rapporteur : Monsieur DECOUX
6. Bâtiments communaux -Travaux de rénovation et modernisation de la Médiathèque - Demande de versement de la 2ème tranche de subvention de l'Etat
Rapporteur : Madame GALLAIS
7. Intercommunalité - Attribution d'un fonds de concours à la communauté Grand Paris Seine Ouest pour le financement de l'opération de requalification de la Place du Théâtre.
Rapporteur : Monsieur HAAS
8. Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois.
Rapporteur : Monsieur VILLEMUR

9. Bâtiments communaux - Approbation d'une convention avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF) pour la mise en place d'un système de télérelais.

Rapporteur : Monsieur HAAS

10. Administration communale - Confirmation de l'adhésion de la commune à diverses associations

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

11. Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

12. Etablissement public de coopération culturelle "Sèvres Espace Loisirs" SEL - Désignation des personnalités qualifiées appelées à siéger au conseil d'administration de l'établissement.

Rapporteur : Madame GALLAIS

13. Environnement et cadre de vie - Enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques - Approbation d'une convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire relative aux travaux d'enfouissement des réseaux situés rue Ernest Renan, rue de la Garenne et avenue du Beau Site.

Rapporteur : Monsieur HAAS

14. Environnement et cadre de vie - Enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques - Approbation d'une convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire relative aux travaux d'enfouissement des réseaux situés rue Fernand Pelloutier.

Rapporteur : Monsieur HAAS

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MAI 2014**

1°) Approbation du compte-rendu analytique des séances du Conseil Municipal du 29 avril 2014.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

En l'absence d'observation de l'assemblée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2°) Approbation des comptes administratifs du budget principal et du budget annexe du parking du Théâtre pour l'exercice 2013.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Decoux.

Monsieur Decoux souhaite attirer l'attention sur quelques points, et notamment en premier lieu le taux de réalisation des dépenses. En section de fonctionnement, ce taux est de 94,49 % pour 2013, alors qu'il tourne en moyenne aux alentours de 94% ou 95% pour les années précédentes. Il y a matière à amélioration au niveau des charges à caractère général qui sont réalisées à 91,03%.

Pour la section d'investissement, le taux de réalisation est de 49%, ce qui est assez faible bien qu'on ne puisse pas comparer directement les deux sections, notamment en raison de reports de travaux exécutés en 2014, principalement la médiathèque.

En second lieu, on note un important effet de ciseaux sur les revenus et les coûts, puisque les dépenses progressent en rythme annuel à peu près de 0,3% plus rapidement que les recettes. En 2013 les dépenses ont augmenté de 1,87 % contre seulement 1,61 % pour les recettes. Au-delà de ce premier sujet d'inquiétude, on constate que la ville est prise en tenaille entre les péréquations en hausse (+ 279 000 euros sur l'année 2013, soit + 252 % en un an) et les dotations de l'Etat, en baisse de 3,87 %, ce qui représente tout de même 300 000 euros de baisse. Au total, on a donc une contribution supplémentaire de 579 000 euros pour 2013 et ceci malgré une hausse de la dotation de solidarité communautaire importante (700 à 800 000 euros). On constate aussi une baisse assez modérée (0,91%) des impôts et taxes, soit un manque de 156 000 euros pour la commune.

Monsieur Decoux souligne également que les dépenses de personnel, qui s'élèvent à de 55,56 % des dépenses réelles de fonctionnement, restent stables depuis 2010 (date à laquelle il y a eu un transfert de personnel vers la communauté d'agglomération) mais encore relativement élevées.

L'encours de la dette est en baisse et passe de 20 577 000 euros à 18 640 000 euros, même si le budget primitif 2014 prévoit une hausse de 1,5%, ceci avant affectation du compte administratif bien entendu.

Enfin, Monsieur Decoux attire l'attention sur les recettes fiscales de la commune, en hausse significative sur les 6 dernières années. En moyenne annuelle, la taxe d'habitation a augmenté de 5,3 % et la taxe foncière de 4,4 %. Il rappelle que sur les dernières années, les taux d'imposition ont connu trois hausses : en 2009 de 9%, en 2010 de 2,4% et en 2012 de 1,9%. Cela signifie qu'en moyenne, sur six ans, les taux ont augmenté de 2,6%, le reste de la hausse étant attribuable à une hausse des bases ou une variation des classements de logements ou de terrains.

En conclusion, le compte administratif de l'exercice 2013 du budget principal dressé par le maire se solde, après comptabilisation des restes à réaliser par un excédent de la section de fonctionnement de 6 735 835,67 euros et un besoin de financement de la section d'investissements de 4 417 846,59 euros, dégageant un excédent brut global de 2 317 989 euros.

Monsieur Decoux rappelle que le projet de délibération approuve aussi le compte administratif de l'exercice 2013 du budget annexe du parking du Théâtre qui se solde, après comptabilisation des restes à réaliser par un excédent de la section de fonctionnement de 36 541,24 euros et un excédent de clôture de la section d'investissements de 1 328 euros dégageant donc un excédent global de 37 869,24 €.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Decoux pour sa présentation et en application du code générale des collectivités territoriales, invite Monsieur Belarbi, deuxième adjoint, à prendre la présidence de l'assemblée avant de quitter la salle.

Madame Candelier prend la parole et commence par remercier les services municipaux pour les 28 feuillets d'explications toujours très poétiques fournis pour ce compte administratif 2013. Elle note que cette année un effort particulier a été réalisé afin que l'ensemble de ses collègues, peut-être un peu novices en finances publiques, puissent comprendre le fonctionnement d'un budget communal.

Elle propose à Monsieur de Gestas de l'aider dans sa recherche active d'économies budgétaires, en imprimant les documents recto-verso, ce qui permettrait d'économiser environ ½ ramette de papier, ce qui n'est déjà pas si mal.

Sur la question du compte administratif, Madame Candelier explique qu'un budget public s'établit en quatre temps. Le premier temps est celui de la discussion sur les orientations budgétaires, lorsque la majorité en dit le moins possible sur ce qu'elle a envie de faire et préfère laisser planer un gros doute sur le fait qu'on va réussir à boucler le budget. Le second temps est celui du vote du budget et des taux. A ce moment là, la majorité est censée expliquer comment elle va réaliser le budget mais sans trop de détails, tant les temps sont tout de même incertains, le gouvernement toujours assez méchant et la crise économique mondiale en train d'envahir les rues de Sèvres. Hors période électorale généralement, on augmente les impôts et en période électorale, on recourt à l'emprunt. Puis arrive le troisième temps, celui du compte administratif comme ce soir. C'est aussi le moment des miracles, des bonnes surprises qu'on était incapables de prévoir à peine deux mois avant, là où apparaissent brusquement les excédents. Enfin le dernier acte budgétaire consiste à intégrer ces fameux excédents dans le budget en cours pour tenter de réaliser en trois ou quatre mois des choses qu'aucune collectivité ne peut réaliser en trois ou quatre mois.

Ceci posé, Madame Candelier ajoute qu'il lui semble toujours intéressant, au moment du compte administratif, de se référer aux déclarations des uns et des autres lors du vote du budget primitif. Si elle a l'habitude de qualifier les budgets de la ville d'insincères, ce n'est pas d'un point de vue strictement comptable, ce qui les rendrait illégaux, mais insincères au niveau de ce qu'ils ont annoncé.

Elle observe ainsi qu'en 2013, la majorité du conseil municipal a voté un budget prévoyant une épargne brute de 3,5 millions, alors que le compte administratif présenté ici fait état d'une épargne brute de 7,8 millions, c'est-à-dire bien plus du double. Au final, la cagnotte nette, c'est-à-dire ce qui est réellement disponible et qui sera intégrée dans le budget 2014, s'élève à presque deux millions, rapportés à un budget d'environ 35 millions, ce n'est pas négligeable.

Concernant la provenance de ces deux millions, on explique que les rentrées ont été meilleures que prévu et que toutes les dépenses n'ont pas été réalisées. Lors du budget primitif 2013, Madame Candelier avait noté que la majorité précédente envisageait un emprunt d'équilibre de 600 000 euros, qui n'a évidemment pas été réalisé. La hausse annoncée des investissements de 38% comprenait déjà une baisse des lignes dédiées à

l'entretien du patrimoine de 58%, et au final, le taux de réalisation des investissements est dramatique puisqu'il n'atteint que 53%. Hors remboursement de la dette et hors résultat d'investissements reportés, l'investissement réel de la ville en 2013 est de seulement 4 millions d'euros sur des dépenses totales d'un peu plus de 34,5 millions d'euros.

En conclusion, Madame Candelier estime qu'il est grand temps désormais de dégonfler le budget de la ville et d'arrêter d'annoncer des projets qui ne se réalisent pas dans l'année budgétaire. Elle l'avait déjà souligné en 2013 pour les travaux de la médiathèque qui ne sont réalisés qu'en 2014.

Elle ajoute qu'elle ne remet pas en cause ici le travail des services mais pour plus de transparence vis-à-vis des membres de ce conseil et des concitoyens, il lui semble indispensable de revoir la façon dont le budget est élaboré et explicité. Enfin, elle attire à nouveau, et comme depuis de trop nombreuses années, l'attention du conseil municipal sur la facture énergétique et d'eau du patrimoine de la ville d'environ 1 million d'euros. Le prix de l'énergie ne va pas baisser dans les prochaines années et il serait raisonnable d'entreprendre de vrais travaux visant à l'efficacité énergétique.

Monsieur Belarbi remercie Madame Candelier et donne la parole à Monsieur Detolle.

Monsieur Detolle revient en premier lieu sur la qualité des documents, qu'a déjà souligné Madame Candelier. C'est une information à destination du conseil mais également à disposition de chacun et il en profite pour remercier Monsieur Goudjil et ses services pour ce travail particulièrement didactique.

Il souhaite revenir sur quelques points pour mettre en perspective et conclure sur le résultat financier de l'exercice. Il rappelle que le compte administratif est le seul document qui permet de réaliser des comparaisons d'exercice à exercice et qui traduit la situation de fin d'exercice tout en reprenant les résultats antérieurs. Le résultat qui en découle reflète donc la situation réelle des finances de la ville en faisant apparaître les grands équilibres. Ici on constate un résultat très positif de 2 millions d'euros, ce qui traduit une politique de gestion de finances communales prudente et anticipant les différentes menaces extérieures comme la diminution des concours de l'Etat.

Monsieur Detolle explique que pour parvenir à ce résultat, la précédente majorité a su maintenir la stabilité de la pression fiscale puisque le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, qui mesure le niveau de la pression fiscale sur les seuls ménages, a baissé est passé à 80,31% contre 119,09% pour la moyenne de la strate. Autrement dit, l'effort fiscal demandé aux Sévriens ne représente que deux tiers de l'effort fiscal moyen demandé aux foyers des villes de même taille. Il ajoute que dans le même temps la dette a été réduite, de 20,5 à 18,6 millions d'euros. Or c'est seulement ceci qui doit être apprécié au moment du compte administratif, et pas une projection des seules inscriptions budgétaires pour 2014. D'ailleurs, sur la question des 600 000 euros d'emprunt votés au budget primitif de 2013 et non réalisés, rien ne dit que l'inscription budgétaire d'emprunt inscrite au budget 2014 sera réalisée.

Monsieur Detolle ajoute que le ratio de dette par habitant s'élève à environ 820 euros pour Sèvres contre près 1 400 euros pour la moyenne des communes Hauts-de-Seine, ce qui est tout à fait favorable.

De la même manière, il faut souligner la baisse du coût de la dette et rappeler que le taux moyen s'élève à 2,76%, ce qui est une situation tout à fait favorable. Tout ceci grâce à la fois à une gestion active et une répartition optimum entre le taux fixe et le taux variable et une stabilisation de dépenses de fonctionnement et en particulier des dépenses de personnel, malgré les augmentations mécaniques dues au statut des agents, le GVT, (Glissement Vieillesse de Technicité).

Concernant les taux de réalisation, en fonctionnement ils sont satisfaisants à l'exception des charges à caractère général. En investissement, les taux sont effectivement toujours plus faibles et de manière habituelle pour des raisons tenant à la nature même des dépenses. En l'espèce, il faut également souligner des circonstances particulières conduisant à des reports de crédits importants qui ont altéré plus qu'à l'habitude les taux de réalisation 2013. Cela ne met toutefois pas en difficulté les finances de la ville puisque les crédits nécessaires aux investissements visés figurent en report.

Pour conclure, Monsieur Detolle attire particulièrement l'attention de chacun sur la page 8 du rapport, qui explique comment la liaison entre les exercices s'opère et aboutit à l'excédent cumulé de 1,969 millions d'euros qui constituent le résultat net disponible pour 2014 et les exercices suivants.

Au final, on aboutit à une situation somme toute très favorable pour la nouvelle équipe ce qui, on doit en convenir, n'est pas toujours le cas dans d'autres successions. Il souhaite qu'il en soit fait le meilleur usage.

Monsieur Belarbi donne ensuite la parole à Monsieur Durdux.

Monsieur Durdux s'associe aux propos de Madame Candelier quant à la qualité du rapport de présentation, qui permet d'avoir une lecture facile et efficace des exercices budgétaires de la ville, et remercie à son tour les services municipaux sur cet aspect-là. Il rappelle, pour mémoire, que lors du conseil du 11 avril 2013, le groupe des élus socialistes avait regretté les orientations de ce budget notamment sur deux plans, sur le plan fiscal et sur le plan des investissements.

Sur le plan fiscal, il souhaite modérer un peu les propos de Monsieur Detolle sur la pression fiscale atténuée ou modérée sur 2013. Il faut aussi l'analyser avec celle de GPSO et il rappelle la création sur 2013 d'une taxe foncière de 0,9% sur GPSO, qui fait que globalement la pression fiscale n'a pas diminué pour les Sévriens. Cette pression fiscale supplémentaire de GPSO n'avait pas été compensée par des allègements d'impôt sur Sèvres.

L'opposition avait aussi regretté la baisse du niveau des investissements de la ville et notamment ceux qui permettraient à l'avenir de faire baisser un certain nombre de charges, notamment celle d'énergie et de l'eau. Il rappelle que les dépenses d'énergie de la ville avoisinent 800 000 euros, il est donc opportun d'investir dans ce domaine-là pour réduire les charges de consommation sur ce poste-là de la ville et réduire l'effet de ciseaux dont a parlé Monsieur Decoux.

Monsieur Durdux profite aussi de ce moment de parole pour faire quelques commentaires sur le compte 2013, et notamment sur la progression des dépenses de fonctionnement (1,85%). Elle peut certes apparaître modérée mais il faut savoir que ce chiffre représente le double de celui de l'inflation, sur 2013, qui était à 0,9%. Or on se situe dans un contexte de blocage du point d'indice des personnels fonctionnaires titulaires, ce qui représente un effort important de leur part et limite de facto la progression de la masse salariale.

Par ailleurs, comme l'a évoqué Monsieur Decoux, il serait intéressant de comprendre pourquoi les taux de réalisation sont en diminution constante depuis plusieurs années, pour pouvoir y remédier.

Monsieur Belarbi donne ensuite la parole à Monsieur de Gestas.

Monsieur de Gestas souhaite apporter quelques éléments de réponse sur la performance énergétique des bâtiments et explique que la nouvelle majorité a déjà engagé des actions dans ce domaine, même s'il n'est pas forcément nécessaire de réaliser des investissements pour améliorer la performance énergétique des bâtiments. Il existe, en préambule à tout type d'investissement, des opérations dites de gestion, comme le recalibrage des contrats d'énergie, la réorganisation de la maintenance des équipements

thermiques, etc., qui ne coûtent rien, sinon un peu de matière grise et qui permettent de faire des économies assez substantielles. C'est un sujet effectivement essentiel, comme l'a rappelé Madame Candelier et même si, s'agissant de 800 000 euros, les enjeux sont un peu supérieurs à quelques feuilles de papier mais la remarque de Mme Candelier sur l'impression recto-verso était pertinente et il en prend bonne note pour la prochaine fois.

Monsieur Decoux reprend ensuite la parole pour apporter à son tour quelques éléments de réponse, même si, n'étant pas en charge de l'année 2013, il ne peut bien sûr pas revenir sur tous les points évoqués.

Concernant l'élaboration du budget, il explique à Mme Candelier qu'ils auront ensemble l'occasion d'y travailler en bonne collaboration, comme cela a été évoqué en commission des finances.

Il reconnaît que Monsieur Detolle a effectivement une bonne connaissance du compte 2013 mais il ne considère pas qu'on puisse parler de stabilité de la pression fiscale. Même si les taux d'augmentation sont en partie dus à la commune et en partie dus à des effets décidés par l'Etat, on constate tout de même une hausse de la pression fiscale en valeur absolue.

Il remarque d'ailleurs que les dépenses de fonctionnement ont augmenté plus vite que l'inflation ce qui est un souci que la majorité aura à cœur de gérer au mieux.

Monsieur Delacour prend la parole pour s'interroger sur une remarque de Monsieur Detolle sur l'endettement, expliquant que les taux effectifs sont bas grâce à des manœuvres habiles d'équilibrage entre des taux fixes et des taux variables. Lors de la séance précédente, le conseil municipal a accordé au Maire une délégation pour gérer les emprunts et en particulier utiliser des outils de couverture de risque sur les taux de change. Monsieur Delacour souhaiterait savoir si la Ville emprunte en devises et s'il y a des pénalités de sortie potentielles à exercer. En l'occurrence, quel pourcentage, sur les 18 millions de dettes de la ville, pourrait être exposé à des variations de taux.

Monsieur Detolle répond que les 18,5 millions ne sont constitués que d'emprunts. La liste des établissements prêteurs figure d'ailleurs sur la plaquette fournie à l'assemblée. Il ajoute qu'il n'y a pas d'emprunts à l'étranger, donc pas de risque de change et pas d'emprunt toxique.

Le débat étant clos, Monsieur Belarbi met le projet aux voix.

La délibération n°2 est adoptée à la majorité avec 1 abstention (Mme Candelier) et 3 votes contre (Mme de Longevialle-Moulaï, M. Durdux et M. Delacour). Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a quitté la salle et ne prend pas part au vote.

3°) Budget communal – Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2013 du budget principal et du budget annexe du parking du Théâtre dressés par le Trésorier principal.

Rapporteur : Monsieur DECOUX.

Monsieur Decoux explique qu'il s'agit d'approuver les comptes de gestion établis par le comptable public et qui sont à mettre en relation avec les opérations suivies par les services de la ville.

Ce compte, qui centralise les opérations d'exercice, doit être transmis à l'ordonnateur avant le 1er juin suivant l'exercice concerné pour être soumis au vote de l'assemblée. En résumé, on constate un résultat reporté de l'exercice 2012, de 3 205 771 euros, à quoi viennent s'ajouter des opérations d'exercice des recettes de 2 561 477 euros et donc un résultat à la clôture de l'exercice 2013 de 5 767 248 euros pour le budget principal de la ville.

Pour la partie budget annexe du parking du Théâtre on note un report excédentaire de l'exercice 2012 de 16 295 euros et un excédent de l'exercice 2013 de 21 573 euros, soit un résultat, à la clôture de l'exercice 2013, de 37 868 euros.

Monsieur Decoux rappelle qu'en approuvant les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe du parking du Théâtre le conseil municipal constate la conformité des écritures du comptable public aux résultats de l'exécution budgétaire, hors restes à réaliser sur l'année 2014, tels qu'ils figurent dans les comptes administratifs 2013 dressés par le Maire.

Le rapport de présentation n'appelant pas d'observations, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

La délibération n°3 est approuvée à l'unanimité.

4°) Budget communal – Affectation des résultats de fonctionnement du budget principal et du budget annexe du parking du Théâtre de l'exercice 2013.

Rapporteur : Monsieur DECOUX.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Decoux.

La clôture des comptes du budget principal et du budget annexe du parking du Théâtre pour l'exercice 2013 fait apparaître les résultats suivants : une section d'investissement déficitaire de 4 417 846 euros, et en section de fonctionnement un excédent de 6 387 482,40 euros. Cela dégage donc un résultat net global de gestion de 1 969 635,45 euros pour l'année 2013, qui doit être mis en relation avec le résultat évoqué précédemment de 2 317 000 euros qui étaient supérieurs en raison d'un reste à réaliser de 348 000 euros pour l'année 2014.

Il précise que la section d'investissement présente toujours un solde d'exécution négatif de façon structurelle.

La délibération propose de mettre en réserve cet excédent de fonctionnement de l'année 2013.

Concernant le budget annexe du parking du Théâtre, le résultat net de la section d'investissement est excédentaire de 1 328 euros et celui de la section de fonctionnement est de 36 541 euros, soit un résultat net global de gestion pour l'année 2013 de 37 869 euros pour le budget annexe du parking du Théâtre. Là également, il est proposé de mettre en réserve à nouveau ce résultat.

Le rapport de présentation n'appelant pas d'observations, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

La délibération n°4 est approuvée à la majorité, avec 4 votes contre (Mme Candelier, Mme de Longevialle-Moulay, M. Durdux et M. Delacour).

5°) Affaires financières – Modification de la délibération du 12 décembre 2013 relative à l'octroi de la garantie de la commune à la SEMI SEVRES pour la réalisation d'un emprunt de 950 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Rapporteur : Monsieur DECOUX.

Avant de passer la parole à Monsieur Decoux, Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de modifier la délibération du 12 décembre 2013 relative l'octroi par la ville d'une garantie à la Semi-Sèvres pour la réalisation d'un emprunt de 950 000 euros auprès de la Caisse des dépôts.

La Caisse des dépôts a fait plusieurs observations, dont les dernières le jour même de la séance, il invite donc les conseillers à se reporter au projet de délibération mis sur table.

Monsieur Decoux explique qu'il s'agit d'une garantie accordée par la commune à un prêt contracté par la Semi-Sèvres pour une opération de réhabilitation énergétique de 102 logements dans la résidence Postillons des Bruyères située rue de la Garenne. En contrepartie de cette garantie la ville bénéficie d'un allongement du droit de réservation de 25 ans sur 20 logements.

La Caisse des Dépôts a demandé plusieurs ajustements, dont notamment sur le taux du prêt ; la modalité de révision du taux (double révisabilité limitée) et la nature du taux d'intérêt (qualifié de fixe alors qu'il est variable puisqu'il est indexé sur le Livret A).

Enfin, la Caisse des dépôts demande de préciser d'une part que le profil d'amortissement de la dette est un profil d'amortissement déduit, tenant d'un différé d'intérêts en cas de hausse des taux, et d'autre part que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et qu'elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le rapport de présentation n'appelant pas d'observations, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

La délibération n°5 est approuvée à l'unanimité.

6°) Bâtiments communaux – Travaux de rénovation et de modernisation de la médiathèque – Demande de versement de la 2ème tranche de subvention de l'Etat.

Rapporteur : Madame GALLAIS

Madame Gallais prend la parole et rappelle qu'un programme global de réaménagement de la médiathèque a été voté le 20 juin 2013 pour un montant global de 1 865 218 euros HT. Le Maire a été autorisé à déposer des demandes de subventions de la part de l'Etat, de la Région et de parlementaires. La demande présentée à l'Etat pour la partie travaux s'élevait à 401 563 euros et pour l'instant la partie versée correspond à un montant de 200 000 euros pour une première tranche. Il s'agit ici d'autoriser le Maire à demander le versement par l'Etat de la seconde tranche de subvention de travaux soit 201 563 euros.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Roux-Fouillet qui souhaite faire une petite explication de vote aussi bien sur les points précédents de l'ordre du jour que pour les points 6 à 7. Les membres de son groupe ont voté favorablement parce qu'ils assument parfaitement, en tant qu'ancienne majorité, leur gestion des différents dossiers. Les projets présentés ici, que ce soit pour des demandes de subventions en ce qui concerne la médiathèque et sa rénovation ou pour les travaux de requalification de la place du Théâtre, sont bien évidemment des projets initiés par la précédente municipalité. Elle pense notamment à la place du Théâtre puisque tout ce qui a été fait au niveau de GPSO l'a été notamment grâce à Monsieur Kosciusko-Morizet, alors vice-président en charge de la voirie. Elle souhaitait préciser ce point.

Madame de Longevialle Moulaï prend ensuite la parole. On a expliqué en commission l'évolution des médiathèques dans le temps et l'espace géographique, ainsi que la nécessité de procéder à des travaux réglementaires avant 2015. La majorité présente ici une délibération qui reprend le programme de réaménagement de la bibliothèque approuvé le 20 juin 2013 par la municipalité précédente de l'époque pour un coût global de 1 865 000 euros et en prenant la suite avec demande à l'Etat d'une seconde tranche de financement, ceci sans qu'aucune mise en cause du projet global ne soit évoquée.

Le sujet intéresse tout de même de nombreux Sévriens puisque 21% de la population fréquente cette bibliothèque.

En termes d'accès pour le public, la question centrale des horaires d'ouverture figurait dans les propositions électorales du nouveau maire, c'était la proposition 76 « *la bibliothèque municipale sera ouverte aux Sévriens sur réservation avec accès aux seuls postes informatiques du mardi au vendredi jusqu'à 20 heures pendant la période scolaire. Les heures d'ouverture de la bibliothèque seront adaptées pour permettre ces nocturnes sans coût de personnel supplémentaire* ». En commission il a été évoqué des nocturnes sur réservation pour permettre à des jeunes notamment de travailler. Pourtant l'utilisation de la technologie nouvelle qui, entre autre, automatise le prêt, favorise l'autonomie de l'emprunteur et donc présente l'avantage de dégager du temps bibliothécaire pour proposer des horaires d'ouverture plus large et un service personnalisé des lecteurs.

Concernant les ressources dématérialisées, les bibliothèques qui étudient ce type de projet envisagent le plus souvent de travailler en réseau de manière à proposer une offre plus large de documents numériques à leur public tout en maîtrisant les coûts pour la bibliothèque locale. Ce souci était d'ailleurs au coeur de la campagne municipale et le cadre intercommunal permettrait ce travail en réseau, en particulier avec la bibliothèque Landowski de Boulogne Billancourt. Or ce point ne figure pas dans le projet proposé en juin 2013 et n'a pas non plus été évoqué lors de la commission.

En termes de prix, on voit dans les propositions de repli pendant la période de fermeture de la médiathèque, que les médiathèques de GPSO, pour la plupart, sont gratuites. Elle se demande ce qu'il est prévu lors de la réouverture.

En termes d'offre, dans le programme de campagne, une des propositions prévoit que 10% des livres de la bibliothèque-médiathèque seront en langues étrangères. Il a d'ailleurs été rappelé en commission que les langues étrangères devaient être une caractéristique de la nouvelle médiathèque, Sèvres comptant plus 900 familles bilingues. Pour les familles dont les enfants fréquentent les classes internationales, ceux-ci ont déjà accès à un CDI dédié. Il faudrait donc élargir à toutes les langues, portugaise, espagnole, arabe, asiatique, etc. Madame de Longevialle Moulaï demande donc à quel horizon, quelle offre et sur quel critère sera mise en place cette proposition et pour quel coût.

En termes d'identification, il a été évoqué son futur nom. Lorsqu'elle se situait rue des Binelles, la bibliothèque avait un nom, qu'elle semble avoir perdu en fusionnant avec la médiathèque. Pourquoi ne pas lui redonner son nom d'origine : Denis Diderot.

En termes de budget, le total des recettes prévues était de 1 347 000 euros dans le document diffusé le 20 juin 2013 dont 425 000 euros de la Région, 30 000 de la réserve parlementaire, 622 000 de la DRAC, 270 000 du Conseil Général. À ce jour, d'après le

projet de délibération, le volet travaux fait l'objet de cofinancement à hauteur de 600 410 euros, reste donc 585 410 euros. Quelle est la garantie que le budget sera bouclé avec les cofinancements prévus ? Pour conclure, Madame de Longevialle Moulaï demande quel dispositif est prévu pour les écoles de Cotton qui voient l'utilisation de la salle polyvalente supprimée pour leurs activités. Elle précise par ailleurs avoir demandé au Secrétariat Général un exemplaire de ce dossier qu'elle attend de recevoir.

Sur les horaires et le rythme d'ouvertures prévus, ainsi que la question de l'achat d'ouvrages en langues étrangères, Madame Gallais annonce qu'une réunion est prévue prochainement pour évoquer ces sujets avec la directrice de la médiathèque, le directeur général adjoint concerné, Monsieur Adon, et les élus.

L'ouverture le dimanche a effectivement été évoqué en commission mais elle précise que dans le programme de la campagne municipale, il s'agissait de l'ouverture en nocturne le soir. L'ouverture le dimanche, on y réfléchit.

Enfin, concernant les tarifs d'inscription, elle remarque de plus en plus de personnes utilisent la médiathèque comme un lieu de travail et d'études et y entrent donc gratuitement. Or, si on allonge les horaires d'ouverture de la médiathèque, c'est aussi pour favoriser l'accès à des étudiants qui viennent réviser en médiathèque, l'accès est donc gratuit, bien évidemment.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire souhaite ajouter quelques mots. En premier lieu, tous les marchés publics relatifs à ce projet étaient déjà lancés et signés lorsque la nouvelle municipalité est arrivée, il était donc hors de question de remettre en cause ces marchés signés, sauf à ce qu'ils se révèlent extraordinairement onéreux pour la ville. Ensuite, sur les aménagements à venir de la bibliothèque, il invite à un peu plus de patience. Quant à la gratuité, il lui semble qu'il faut quand même être raisonnable. La collectivité investit 1 800 000 euros dans un équipement, qui représente par ailleurs des frais de fonctionnement non négligeables puisque 18 personnes y travaillent en permanence. Dans ces conditions, fixer un frais d'abonnement de 20 euros par an n'apparaît pas dérisoire, surtout quand c'est gratuit jusqu'à 18 ans. Les gens doivent aussi réaliser que tout n'est pas gratuit et faire un tout petit effort à 20 € par an ; d'autant qu'effectivement 55% des usagers sont là comme « séjourneurs » et non pas comme emprunteurs d'ouvrage.

Le débat étant clos, la délibération est mise aux voix.

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.

7°) Intercommunalité – Attribution d'un fond de concours à la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest pour le financement de l'opération de requalification de la Place du Théâtre.

Rapporteur : Monsieur HAAS

Monsieur Haas explique que la communauté d'agglomération GPSO a un projet de requalification de la place du Théâtre dans sa partie haute, complétant ainsi les travaux réalisés rue Midrin. Le projet est estimé à 450 000 euros HT et nécessite une participation financière de la ville, sous la forme d'un fonds de concours conformément à l'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre du budget 2014, la communauté d'agglomération GPSO a adopté une délibération sollicitant de la commune l'attribution de ce fonds de concours pour un montant de 221 000 euros, correspondant à 49,11 % du montant total de l'opération.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Durdux.

Avant de commenter le projet, Monsieur Durdux fait observer que ce projet se trouve dans une certaine contradiction avec le point 42 du programme de la liste « Sèvres à Venir » pour deux raisons. D'une part, parce que cet amphithéâtre dont il était question dans ce point de programme et qui fait l'intérêt de ce lieu, disparaît dans le projet. D'autre part, parce que le coût de ce projet, qui avoisine un demi million d'euros, n'est pas financé entièrement par GPSO comme promis dans ce point de programme et que la ville doit y contribuer à hauteur de 221 000 euros. On a donc, délibérément ou pas, trompé l'électeur dans cette proposition.

Au-delà de ces contradictions, et même s'il lui semble intéressant d'étudier effectivement le réaménagement de ce lieu public, il propose toutefois de temporiser ce projet pour prendre le temps de la réflexion, permettant ainsi d'associer une concertation du public, concertation qui n'a pas eu lieu et, de se préoccuper du rapport coût-utilité de ce projet qui est loin d'être démontré.

En effet, l'avantage de ce projet par rapport à la situation actuelle, c'est la plantation de quatre arbres supplémentaires et la mise à disposition du public de 20 m² d'aire de jeux supplémentaires. Tout ceci ne justifie pas le dépense prévue, aussi le groupe socialiste ne votera pas ce projet et invite à le reconsidérer.

Madame Candelier prend la parole pour recommander à l'assemblée la lecture d'un petit livre sympathique, qui date de 1989, et qui s'appelle "Sèvres rues et lieux-dits", qui explique pourquoi certains lieux dans Sèvres se nomment de telle ou telle façon. Or concernant la Place du Théâtre, le nom a été donné en 1980 lors du conseil municipal du 21 septembre à la place aménagée à l'emplacement de l'ancienne rue du Théâtre, nouveau nom attribué en 1856 à la rue de Belle-Vue (ou Bellevue en 1837), pour éviter la confusion avec l'avenue de Bellevue. Il existait en effet dans cette rue, depuis 1849, un petit théâtre, le théâtre de Wouillis du nom de son fondateur, tambour de ville et afficheur municipal à Sèvres où se produisirent des artistes connus tel que Dejazet, Padeloup et Tambori. Ce théâtre fut transformé par la suite en cinéma, le Pax, puis démoli avec une partie du quartier en 1965.

Madame Candelier a réclamé en commission des finances un plan de l'aménagement mais ne l'ayant pas encore reçu, elle a pu en consulter un, prêté par Monsieur Durdux et considère qu'en matière d'urbanisme et d'aménagement, il serait plus agréable pour les conseillers de pouvoir disposer d'un plan, même sous format PDF, afin d'avoir une visibilité de l'aménagement. En l'espèce, il s'agit semble-t-il, de donner un aspect moins théâtral à la place en supprimant une partie des gradins, et en perdant finalement un petit bout d'histoire de notre ville, nécessitant même sûrement de renommer la place ensuite.

Sur le fond de ce dossier, Madame Candelier ajoute que c'est un dossier de l'ancienne municipalité que la majorité actuelle décide de prolonger, sans en avoir discuté avec personne. Elle a essayé de retrouver des comptes-rendus de conseils de quartier où serait évoqué ce sujet, mais n'a pas vu grand chose, et en tout cas, si on dit bien qu'on va réaménager la place, on ne dit pas à quelle destination ni comment. Elle trouve cela dommage et rejoint Monsieur Durdux sur le fait qu'il serait urgent de reporter cette décision et se donner deux ou trois mois peut-être pour réfléchir et revoir le projet : savoir si les aménagements conviennent bien aux riverains, alors qu'ils sont utilisés de temps en temps comme lieux de rassemblement des jeunes. Comme Monsieur Durdux l'a souligné à juste titre, on inaugure ici la première promesse de campagne non-tenue ce soir. C'est une date à marquer et l'opposition se fera un plaisir, à chaque fois que ça se reproduira, de comptabiliser ces propositions qui ne se transformeront pas. Il était écrit que le coût d'aménagement serait supporté par GPSO, or la délibération prévoit que la Ville supporte le coût de cet aménagement à hauteur de 49,11%. En conclusion, Madame Candelier invite Monsieur le Maire à retirer cette délibération.

Monsieur de Gestas propose en réponse de lire le point 42 du programme en question : *"La place du Théâtre présente une intéressante disposition en amphithéâtre, son réaménagement initié récemment sera terminé"*. On entérine donc les travaux, il ne voit pas de contradiction *"nous l'animerons en y favorisant les spectacles de rue, etc"* ni ce qui, dans les nouvelles dispositions, s'oppose aux propositions du programme.

Monsieur Durdux l'interrompt et lui demande de lire jusqu'au bout la proposition en question. Madame Candelier ajoute que c'est écrit en gras : « **supportés par GPSO** ».

Monsieur de Gestas répond que c'est effectivement le cas.

Monsieur Durdux objecte que ce n'est pas supporté entièrement par GPSO.

Monsieur de Gestas en convient mais il explique que c'est le genre de découverte qu'on fait a posteriori. En l'occurrence, d'ailleurs, cela ne change rien au programme qui reste toujours de qualité et cela n'empêche absolument pas de tenir des spectacles de rue, bien au contraire, le nouvel équipement s'y prête mieux pour des raisons de sécurité. Il estime qu'il n'y a rien à redire sur ce sujet qui, en l'occurrence, est bien supporté par GPSO.

Monsieur le Maire fait observer avec intérêt qu'il faudra dorénavant se munir de la petite bible "les cent propositions du candidat La Roncière". Il doit avouer que s'il connaît un certain nombre de fables de la Fontaine ou de classiques par cœur, il n'a pas encore mémorisé les cent points du programme, donc il ne voit pas trop à quoi correspond le fameux point 42 auquel on fait allusion.

Monsieur le Maire clôt le débat et met la délibération aux voix.

Monsieur Detolle fait remarquer qu'il n'est pas certain que tous les conseillers aient bien en tête le mécanisme du fonds de concours avec GPSO, il serait donc peut-être utile de pouvoir l'expliquer.

Monsieur le Maire répond que cela se fait en commission des finances.

La délibération est adoptée à la majorité, avec 4 votes contre (Mme Candelier, Mme de Longevialle-Moulaï, M. Durdux et M. Delacour).

8°) Personnel communal – Créations et suppressions d'emplois.

Rapporteur : Monsieur VILLEMUR.

Monsieur Villemur explique qu'il s'agit d'un projet de délibération qui va revenir régulièrement dans les séances de conseil et qui est lié à l'organisation de la fonction publique territoriale en catégories, comprenant divers grades. Quand on doit remplacer un personnel qui a un grade à l'intérieur d'une catégorie par un personnel d'un autre grade dans la même catégorie, il faut supprimer un emploi et en créer un autre.

C'est ainsi qu'à la piscine il y a eu la démission d'un éducateur des activités physiques et sportives qui était de grade de première classe, démission pour laquelle il y a eu la possibilité de recruter une éducatrice principale de deuxième classe. Il s'agit donc de supprimer l'emploi de première classe et de créer l'emploi de deuxième classe.

De même aux archives, deux collaborateurs ont passé brillamment les concours de catégorie A et sont donc partis vers d'autres collectivités, la Ville n'ayant pas de poste équivalent à leur proposer. Il est proposé de remplacer un des deux agents par un conservateur qualifié de première classe pour le remplacer.

Il précise qu'au final, on ne change pas le total des emplois pourvus de la municipalité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9°) Bâtiments communaux - Approbation d'une convention avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF) pour la mise en place d'un système de télérelais.

Rapporteur : Monsieur HAAS.

Monsieur Haas explique que le fournisseur GRDF cherche une plus grande fiabilité de contrôle de consommation de la part de ses clients et propose l'installation, depuis quelques années, de compteur dit « intelligent ». Ces compteurs permettent de mesurer la quantité de gaz consommée par le consommateur, de manière beaucoup plus précise que ce qui était fait auparavant avec les relevés bi-annuels ou annuels et où il y avait des facturations basées sur une estimation de la part du fournisseur de gaz. Dorénavant, avec ces compteurs dit "intelligents" on connaît au jour le jour la consommation du client et on peut à la fois l'inciter à moins consommer d'énergie et faire une facturation extrêmement fiable.

GRDF demande donc à la ville la possibilité de poser des antennes relais qui communiquent avec ces fameux compteurs à gaz sur certains bâtiments communaux, à savoir : le centre technique municipal, l'école Croix-Bosset, l'hôtel de ville, le gymnase des Postillons et l'école du Parc Cheviron. Cette liste pourra être réduite d'ailleurs après étude de GRDF.

En contrepartie, une redevance annuelle de 50 €HT par antenne sera versée à la ville. La convention est conclue pour une durée de 20 ans et renouvelable par tranche de 5 ans.

Madame de Longevialle a remarqué que des télérelais doivent être posés sur des écoles et voudrait savoir si ce point doit être présenté lors d'un conseil d'école ou si cela a été fait.

Madame Candelier explique s'être intéressée de près à cette délibération. Malheureusement, à cause de quelques soucis lors de l'organisation du conseil, elle n'a pas pu disposer des documents informatiques avant le vendredi soir, veille de la commission. Le délai était donc un peu court, et comme elle n'avait pas eu de dossier papier mis à disposition, c'est Monsieur Durdux qui lui a prêté son jeu de délibération.

Elle explique qu'il s'agit ici d'une délibération qui est en train de passer dans quasiment toutes les communes françaises, pour que GRDF mette en place effectivement son compteur dit "intelligent", (encore que sur l'intelligence de la chose, cela dépend pour qui) et autrement appelé « dispositif gazpar » pour la mise en œuvre de compteurs à distance chez les particuliers.

Madame Candelier explique qu'elle n'avait pas tout à fait compris, lors de la commission finances, qu'en réalité, GRDF demande à la commune d'héberger des concentrateurs, c'est-à-dire des boîtiers qui vont recevoir les émissions des compteurs de tous les particuliers de Sèvres et ensuite les renvoyer vers GRDF. S'il s'agit de concentrer toutes ces données et les renvoyer, environ deux fois par jour visiblement, ça veut dire aussi qu'il y a des émissions des compteurs des particuliers qui pointent sur ces antennes relais.

Sur la définition de l'intelligence de ces compteurs, dont on promet monts et merveilles (efficacité énergétique, économies d'énergie, etc.), elle reste assez sceptique parce qu'au final la seule entité qui va réaliser des économies c'est GRDF et ce pour deux raisons : d'une part, GRDF va pouvoir se séparer d'un certain nombre de personnels qui

aujourd'hui font ces relevés et, d'autre part, il va pouvoir affiner ces marchés de gaz russe un peu plus facilement avec des estimations de consommation.

En résumé, il s'agit donc d'héberger des antennes relais sur des bâtiments publics et notamment d'écoles. Alors certes, ce ne sont « que » des antennes de système radio, ce n'est pas très très grave. Pour sa part, elle ne sait pas, et en tout cas, au vu du dossier fourni par GRDF, nul ne peut le savoir.

Madame Candelier en appelle donc au principe de précaution, parce qu'on est en train de multiplier ce type d'installation sur la voie publique et sur des bâtiments communaux, or elle n'est pas sûre que les conseils d'école aient bien été consultés. En lisant de plus près la convention, elle note que si GRDF va payer 50 € hors taxe par an et par boîtiers la ville devra fournir l'électricité pour que ces boîtiers marchent, c'est donc une dépense communale.

Par ailleurs, Madame Candelier observe, pour la forme, que le projet de convention transmis est encore estampillé « document de travail » et qu'il n'est pas rempli puisqu'on ne sait pas encore quels seront les cinq bâtiments. Quand le conseil municipal sera-t-il informé sur quels bâtiments municipaux seront installés ces concentrateurs ?

Au vu de ces interrogations, Madame Candelier propose donc de reporter ce point, puisqu'il ne paraît pas y avoir une urgence absolue à l'installation de ces concentrateurs. Cela permettra ainsi d'avoir un peu plus d'information sur les ondes émises, de manière à pouvoir rassurer certains parents d'élèves qui peuvent être légitimement affolés. Pour être pleinement rassurée, elle préférerait une autre voix que celle de l'installateur. Voilà pour les questions de fond.

Concernant la forme, quand une convention est présentée au conseil municipal, elle souhaiterait que ce ne soit pas un document de travail mais que ce soit un document déjà rempli avec les points très précis et qu'on autorise le maire dans ce cas-là à signer non pas un document de travail mais une réelle convention.

Avec toutes ces précautions, pour sa part elle explique qu'elle votera contre cette délibération.

En réponse, Monsieur Haas pense qu'il a dû mal s'exprimer concernant la quantité d'antennes relais à mettre à la disposition de GRDF : il y a bien 5 antennes relais prévues mais ensuite cette liste pourra être réduite si GRDF s'aperçoit qu'il n'a pas besoin d'autant d'antennes.

Concernant la deuxième question, relatives aux émissions, il ose espérer que Madame Candelier ne téléphone pas plus de deux fois par jour avec son téléphone portable parce qu'alors les émissions sont nettement plus puissantes. L'antenne relais dont il est question a la puissance d'un téléphone portable et, comme il a été dit, il y aura deux relevés par jour de quelques secondes d'émissions.

En troisième lieu, Monsieur Haas estime qu'il faut vivre avec son temps. Effectivement GRDF va faire des économies de personnel sur les relevés mais si on part de ce principe, les courriers électroniques font disparaître les facteurs, puisqu'il y a moins de lettres !

Monsieur le Maire note pour sa part que la puissance de ces concentrateurs n'est pas plus forte que celle d'un téléphone portable, il faut arrêter de jouer avec les peurs des gens. Ce sera certes évoqué en conseil d'école, comme il se doit mais ce n'est rien d'autre qu'installer l'équivalent d'un téléphone portable sur le toit d'une école. A ce rythme là, on ne fait plus rien.

Monsieur le Maire met fin au débat et met la délibération aux voix.

La délibération n°9 est adoptée à la majorité avec 5 abstentions (Monsieur Jean, Madame Roux-Fouillet, Mme Bompaire, M. Detolle et M. Giafferi) et 4 voix contres (Mme Candelier, Mme de Longevialle Moulai, M. Durdux et M. Delacour).

10°) Avis relatif au projet de nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage des Hauts-de-Seine.

Rapporteur : Monsieur VILLEMUR

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

Madame Roux-Fouillet demande la parole. Elle fait observer à Monsieur le Maire que si celui-ci ne veut pas « bégayer » en conseil municipal pour reprendre ses propres termes, encore faudrait-il que les comptes rendus des commissions soient exacts. Concernant donc le point 10 dont on apprend qu'il est retiré effectivement de l'ordre du jour, elle rappelle qu'elle a posé une question sur ce dossier en commission de l'urbanisme. En effet, on a expliqué en commission que cet avis serait finalement donné au niveau de GPSO et elle avait donc demandé de quelle manière le Maire informerait les Sévriens de l'avis rendu par GPSO sur cette question qui fait largement débat et ce depuis longtemps, comme Mme Candelier peut également en attester.

Monsieur le Maire répond que cette question aborde un point beaucoup plus profond qui est la communication des travaux de la communauté d'agglomération à l'ensemble des membres de ce conseil. Il y a à ce sujet une réflexion à avoir et qui doit être menée aussi bien avec les services communautaires qu'avec les services municipaux pour que l'ensemble des conseillers municipaux soient bien informés de l'ensemble des décisions prises par la communauté d'agglomération. Il ne peut donc pas y répondre pour l'instant.

11°) Administration communale – Confirmation de l'adhésion de la commune à diverses associations.

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIERE.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit ici de confirmer l'adhésion de la commune à diverses associations, qui sont listées avec indiqué le montant de la cotisation annuelle.

Il y a d'abord des associations plus politiques ou institutionnelles, comme l'Association des Maires des Hauts de Seine, avec une cotisation annuelle de 3 936 € ; cette cotisation vaut également pour l'adhésion à l'AMF, l'Association des Maires de France. Il est proposé de continuer à adhérer à cette association des maires.

Monsieur le Maire évoque ensuite une seconde association, l'Association des Maires d'Ile de France qui rassemble 80% des communes de la région. Sa cotisation annuelle est de 2 153 euros et a déjà été versée pour 2014. Il propose qu'à compter de l'année 2015, la Ville n'en soit plus membre, compte tenu de l'adhésion à l'Association des Maires des Hauts de Seine et l'Association des Maires de France.

Il y a ensuite l'association des villes Internet, l'association Information Jeunesse 92, l'association Agence Locale de l'Energie GPSO Energie, et puis enfin un certain nombre d'associations qui sont plus « fonctionnelles » : c'est les collectivités territoriales et établissements publics utilisateurs de progiciels, c'est l'association des bibliothécaires, l'association des bibliothèques, l'association Abelos, etc. Compte tenu de leur coût d'adhésion annuelle, compris en général entre à 50 euros ou 80 euros, il propose de les renouveler, cela permet de pouvoir travailler en réseau pour les professionnels.

Madame Candelier remercie Monsieur le Maire pour cette délibération parce que c'était une de ses interventions lors du vote des délégations du conseil, de demander ce

point d'état des différentes adhésions, puisque le Maire est désormais le seul à pouvoir décider ou pas de leur renouvellement.

Elle ajoute qu'elle n'a pas beaucoup de remarques à faire sur ces associations, elle regrette juste que la Ville se retire en 2015 de l'AMIF. Elle trouve qu'il s'agit d'une association très productive et ce, bien qu'elle ne soit pas en accord avec la majorité de ses membres. C'est d'ailleurs selon elle une association qui devrait perdurer, ce dont elle n'est pas convaincue pour la Métropole par exemple. On a le temps de réfléchir à ce retrait d'ici 2015 et de revoir la question mais elle ne voudrait pas que la Ville se coupe d'un certain nombre de lieux de réflexion communs des collectivités territoriales, surtout à l'heure où des bouleversements institutionnels sont à venir (ou pas).

Monsieur le Maire répond que l'essentiel de la réflexion sur la question Métropolitaine se fait au sein de Paris Métropole, à laquelle la Ville participe via GPSO.

La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité.

12°) Désignation des représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE.

Monsieur le Maire explique que lors de l'élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS au précédent conseil, il y a eu une interprétation erronée d'un article du code de l'action sociale et des familles et le conseil d'administration doit rester de huit membres désignés par la commune et de huit membres nommés par le conseil municipal.

Il convient donc en premier lieu de rapporter notre délibération du précédent conseil, puis de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS au nombre antérieur de huit élus et de huit membres nommés et enfin de procéder à l'élection des représentants du conseil municipal.

Monsieur le Maire met d'abord aux voix l'article 1 de la délibération consistant à rapporter la délibération du 29 avril et fixer à nouveau le nombre d'élus à huit.

L'article 1 de la délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'élection de ces représentants. Il rappelle qu'il y a huit représentants, pour lesquels il propose trois représentants des différentes oppositions. Pour la majorité municipale, les candidats sont : Madame Parpex, Madame Lilly, Madame Cohen, Madame Juppín-Chameyrat et Madame Tharaud-Dewavrin.

Pour l'opposition, les candidatures sont les suivantes :
Monsieur Durdux (pour le groupe des élus socialistes)
Madame Candelier
Madame Bompaire (pour le groupe indépendant de la Droite et du Centre).

Monsieur le Maire propose de passer au vote à main levée si personne n'émet d'objection.

Les listes suivantes sont élues à l'unanimité :

Pour la majorité municipale : Madame Parpex, Madame Lilly, Madame Cohen, Madame Juppín-Chameyrat et Madame Tharaud-Dewavrin.

Pour l'opposition : Monsieur Durdux, Madame Candelier, Madame Bompaire.

13°) Etablissement public de coopération culturelle « Sèvres Espaces Loisirs » sel – Désignation des personnalités qualifiées appelées à siéger au conseil d'administration de l'établissement.

Rapporteur : Madame GALLAIS.

Madame Gallais explique que l'assemblée doit désigner cinq personnalités qualifiées pour siéger au conseil d'administration du SEL, à savoir quatre par la ville de Sèvres et une par la ville de Chaville.

Pour Sèvres, il est proposé la liste suivante constituée de Monsieur Farid Larbi, acteur résidant à Sèvres, Monsieur Dominique Fillion, pianiste compositeur résidant à Sèvres également, Madame Sylvie Perrin, directrice de la communication et des relations publiques de la Cité de la Céramique et Madame Catherine VUONG productrice et notamment du film « DDay » sur le débarquement qui sera projeté au SEL. La ville de Chaville proposera, elle, le nom de Jean-Philippe Monatte pour l'association Accords majeurs .

Monsieur le Maire propose de passer au vote de cette liste.

Madame Candelier fait observer qu'elle n'a pas eu la délibération, pour elle il s'agissait uniquement d'une communication, c'était présenté comme tel en commission.

Monsieur le Maire confirme que c'est une délibération et propose de passer au vote.

La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions (Mme Candelier, Mme de Longevialle-Moulaï, M. Durdux et M. Delacour).

14°) Environnement et cadre de vie - Enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques - Approbation d'une convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire relative aux travaux d'enfouissement des réseaux situés rue Ernest Renan, rue de la Garenne et avenue du Beau Site.

Rapporteur : Monsieur HAAS.

Monsieur Haas explique que les travaux d'investissement relatifs à l'enfouissement des lignes aériennes pour la ville de Sèvres ont débuté, pour mémoire, en 1993 ; il s'agit à chaque fois d'un plan pluriannuel de trois ans. A ce jour, environ 90% du réseau a été enfoui sur la ville de Sèvres et les petites rues aux extrémités de la ville doivent encore faire partie de ce programme.

Il s'agit ici de la rue Ernest Renan, de la rue de la Garenne et de l'avenue du Beau Site avec la mise en souterrain du réseau de distribution public d'énergie électrique basse tension. Cela relève des compétences du SIGEIF, le syndicat fournisseur. La construction des infrastructures afférentes aux réseaux de communication électronique relève dorénavant de la compétence de la commune alors qu'elle était de 2004 à 2014 prise en charge par la communauté. Le montant total estimatif des travaux pour ces trois rues est de 1 058 620 € TTC pour 1 684 mètres linéaires de voirie traitées, avec la répartition financière suivante : 36% pour le SIGEIF (213 750 €) et 64% pour la ville soit 380 000 € TTC. En ce qui concerne l'avenue du Beau Site, le SIGEIF prend à sa charge 247 000 € et la ville de Sèvres 218 000 €.

La validation du coût prévisionnel de maître d'œuvre et des études menées dans le cadre de l'exécution du programme donne lieu à l'établissement d'une convention financière administrative et technique qui sera fournie ultérieurement. Monsieur Haas précise également qu'en tant que maître d'ouvrage temporaire, le SIGEIF aura pour mission la gestion des marchés et la réception des travaux, la gestion administrative, technique, financière ainsi que les actions en justice, le cas échéant.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité.

15°) Environnement et cadre de vie - Enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques - Approbation d'une convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire relative aux travaux d'enfouissement des réseaux situés rue Fernand Pelloutier.

Rapporteur : Monsieur HAAS.

Pour ces rues, Monsieur Haas précise le montant des travaux. Pour la rue Fernand Pelloutier, le montant estimatif des travaux s'élève à 92 240 € TTC, dont 38 000 € pour le SIGEIF et 44 000 € pour la commune ; le financement des infrastructures éclairage public se fera par la société Bouygues Energie Services à hauteur de 9 600 €.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire explique qu'il a reçu deux questions, posées l'une par le groupe des élus socialistes et l'autre par Madame Candelier. Il propose de respecter l'ordre d'arrivée des questions et donne la parole au groupe socialiste.

Monsieur Durdux lit le texte de la première question.

« Monsieur le Maire, le scrutin des élections européennes de dimanche prochain s'effectuera à nouveau avec des machines à voter électroniques. Nous avons constaté, lors des dernières élections municipales, que celles-ci pouvaient engendrer des erreurs lors des opérations de vote qui justifient des recours.

Dimanche prochain, nous aurons à choisir parmi 31 listes. La taille des bulletins de vote de chacune d'entre elles a été réduite à l'extrême et sont, pour la plupart, illisibles sur les panneaux des machines à voter. Ceci engendrera de la confusion et très certainement des erreurs de choix lors des opérations de vote.

Un retour au vote papier nous semble indispensable. Peut-il être mis en place pour dimanche prochain ? Dans la négative, quelles dispositions prenez-vous pour permettre à chaque électeur d'être certain d'effectuer son vote sans erreur ?

Nous vous remercions de votre réponse. »

En réponse, Monsieur le Maire commence tout d'abord par préciser que Sèvres n'est pas singulière dans sa situation de recourir au vote par la machine électronique puisque sur les Hauts de Seine, dix autres villes sont équipées de machines à voter. Il cite, pour les plus peuplées, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Antony, Bois-Colombes, Courbevoie, etc.

La Ville de Sèvres, elle, est autorisée depuis un arrêté préfectoral du 28 février 2005 à utiliser des machines à voter. L'abandon de la procédure telle que prévue, c'est-à-

dire uniquement électronique, n'est pas possible aujourd'hui puisque la campagne électorale a débuté. Du reste il rappelle qu'en 2009, il n'y avait « que » 28 listes au lieu de 31, mais la disposition et la taille de bulletins représentés sur l'écran de la machine étaient exactement les mêmes, or il ne lui semble pas qu'il y ait eu alors des difficultés majeures ; on sera donc dans les mêmes conditions du vote qu'il y a cinq ans.

Monsieur le Maire ajoute que toutes les dispositions nécessaires ont été prises pour informer les électeurs : envoi d'un courrier signé du maire à tous les électeurs de la commune, puis, dès que la commission de propagande s'est prononcée, mise en ligne sur le site Internet de la ville d'une reproduction du visuel de la machine et enfin depuis ce même jour, affichage sur les panneaux électoraux « 0 », de cette reproduction de l'écran électronique.

Pour conclure, il ajoute que le jour du vote, dans le bureau, un agrandissement du visuel de la machine sera présent à l'entrée de chaque bureau et un second affiché à proximité de la table de vote.

Monsieur le Maire remercie le groupe socialiste de la question et donne la parole à Madame Candelier.

Madame Candelier lit sa question.

« Monsieur le maire, lors de la prochaine rentrée, les rythmes scolaires à Sèvres seront modifiés de la façon suivante : les lundis, mardis, jeudis et vendredis le temps scolaire se déroulera entre 8h45 et 11h45 puis entre 14h et 16h15, le mercredi matin les enseignements se dérouleront entre 8h45 et 11h45. Cette solution adoptée par la précédente municipalité présente des inconvénients, elle va sans doute contraindre un plus grand nombre de familles à avoir recours à la garderie du matin et il semble que la récréation de l'après-midi soit amenée à disparaître. Au final, il n'est pas sûr que les rythmes de l'enfant soit mieux pris en compte dans la façon dont est déclinée la réforme dans notre commune.

Le décret Hamon permet à présent d'aménager cette réforme. Il serait, par exemple, possible de conserver les horaires actuels de temps scolaires, de rajouter la matinée du mercredi et, par conséquent, de concentrer les activités périscolaires le vendredi après-midi. Une autre solution, un petit peu plus novatrice, serait de consacrer toutes les matinées du lundi au vendredi au temps scolaire et de raccourcir de deux semaines et demi les grandes vacances.

Pouvez-vous nous indiquer vos réflexions sur ce sujet et nous informer du nombre de familles supplémentaires qui d'ores et déjà se seraient manifestées afin d'inscrire leur enfant à la garderie du matin. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire remercie Madame Candelier et demande à Madame Hervé, adjointe aux affaires scolaires, de bien vouloir répondre.

Madame Hervé rappelle en premier lieu l'historique de ce dossier. La municipalité précédente et les services de la ville ont travaillé pendant deux ans sur la réforme des rythmes scolaires en mettant en place une concertation relativement large avec l'Education Nationale, les associations de parents d'élèves, les responsables d'associations, le personnel communal et deux enquêtes qui ont été menées auprès des parents d'élèves. Au travers du comité de pilotage, un projet a été défini qui a été déposé en décembre 2013 auprès de l'inspection de l'Education Nationale et qui a été approuvé au mois de février 2014.

Depuis son arrivée, elle a, avec Madame Texier, conseillère municipale déléguée en charge des activités périscolaires, rencontré quasiment tous les directeurs d'écoles et assisté à certains conseils d'écoles donc rencontré certaines associations de parents d'élèves pour à la fois recueillir les avis et communiquer sur les mesures prévues.

La municipalité a décidé effectivement de maintenir le projet de la majorité sortante puisqu'il y avait eu un consensus et que ce dispositif avait été validé par l'Education Nationale. Par ailleurs, le délai entre la mise en place de la nouvelle municipalité et la mise

en œuvre en amont (commencer les recrutements nécessaires et toute l'organisation nécessaire), était extrêmement court et ne donnait pas les moyens de revoir les choses. Plutôt que d'agir dans la précipitation, il a été préféré maintenir et faire quelque chose de qualité. La municipalité a tout de même prévu de compléter les mesures par un certain nombre de choses afin de respecter notamment le programme électoral. Elle pense ainsi aux activités en langues étrangères et la garderie du mercredi midi pour permettre aux familles de récupérer plus facilement leurs enfants.

Concernant la garderie du matin, Madame Hervé précise qu'il y a aujourd'hui une dizaine d'enfants en moyenne par école qui y va sur une moyenne de 150 élèves par école, ce qui est quand même relativement faible. Les résultats du questionnaire, auquel 50% des parents sévriens ont répondu, montraient qu'il y aurait probablement une augmentation des effectifs au maximum du double. On reste toujours sur une vingtaine d'enfants sur 150, ce qui reste gérable et les moyens nécessaires seront mis pour faire face.

Sur la récréation, elle avoue que c'est un point dont elle n'a jamais entendu parler lors de toutes les réunions. Au niveau des services, il y a effectivement eu une fois la question mais davantage par rapport à l'horaire de la récréation puisque l'après-midi ne fera plus que 2h15 contre trois heures actuellement. Ce n'est donc pas, a priori, un souci majeur et elle rappelle que de toute façon cela relève de la responsabilité de l'Education Nationale.

Sur les rythmes de l'enfant, Madame Hervé précise que les avantages de la réforme, telle qu'elle est déployée aujourd'hui, permettent d'assurer les deux, voire les trois services de restauration collective dans les écoles sans problème. Cela libère également la cour le midi d'un certain nombre d'enfants, qui sont dans les activités scolaires, c'était une attente importante de la part des directeurs d'écoles puisque les enfants sont très nombreux à Sèvres dans les cours le midi et cela occasionne beaucoup de fatigue et de bruit.

En revanche, elle considère que regrouper les activités sur un après-midi est aussi un élément intéressant et la municipalité se réserve donc la possibilité sur l'année 2015 de regarder les retours d'expérience sur Sèvres et sur la commune de Suresnes qui a fait un choix quasiment identique au nôtre, ainsi que sur les autres villes environnantes pour éventuellement réaménager les choses sur la rentrée 2015. Elle ajoute que de toute façon l'Etat fera certainement encore de nombreuses modifications, notamment avec le calendrier des vacances scolaires, qui offre une perspective tout à fait intéressante et qui a l'avantage d'être un point sur lequel d'ailleurs beaucoup d'enseignants sont d'accord. Elle ajoute pour terminer qu'il y aura une information auprès des familles effectuée en fin de semaine avec un courrier et une brochure spécifique sur les rythmes scolaires.

Madame Candelier demande si les conseillers municipaux pourront en être également destinataires, Madame Hervé acquiesce volontiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Compte-rendu analytique, approuvé à l'unanimité, en séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2014.